



Etienne Dubourg

- ▶ Le mois de septembre a été compliqué pour les actifs risqués. Le CAC 40 a perdu presque 3% sur la période. Les « corporate High Yield » ont suivi la même tendance et ont cédé environ 0.6%. L'Investment Grade, de son côté, a progressé entre 0.2% et 0.3% en moyenne sur le mois.
- ▶ L'augmentation du nombre de contaminations au covid-19 a fait naître des craintes de re-confinement avec les conséquences que l'on peut imaginer sur l'économie. L'approche des élections américaines n'a pas arrangé les choses.
- ▶ Les emprunts d'Etat ont bénéficié de l'effet « flight to quality ». L'indice Bloomberg Barclays 5-7 ans a ainsi progressé de 0.7%.
- ▶ Les pays périphériques ont surperformé les pays du noyau dur. La remontée du risque aurait pu les pénaliser, mais le surplus de rendement offerts par les pays du Sud de l'Europe et surtout les achats de la BCE ont permis au contraire à ces derniers de très bien se comporter. Les marchés ont tenu compte avant tout de leur statut d'emprunt d'Etat. Au sein des pays de la zone euro, l'Italie se détache donc nettement suivie de l'Espagne et du Portugal.
- ▶ Nous avons vendu un peu de Portugal 2026 pour des raisons purement techniques et restons largement surpondérés sur les pays périphériques qui selon nous présentent toujours du potentiel par rapport aux pays du noyau dur, essentiellement grâce à la forte présence de la BCE.

*Document non contractuel produit uniquement à titre d'information. Il ne doit pas être considéré comme une offre de vente ou de souscription. Avant d'investir, vous devez vous procurer et lire attentivement le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) disponible auprès de Richelieu Gestion et sur le site [www.richelieugestion.com](http://www.richelieugestion.com). Richelieu Gestion décline toute responsabilité en cas de pertes, directes ou indirectes, causées par l'utilisation des informations fournies dans ce document. La valeur des parts des fonds peut aussi bien diminuer qu'augmenter. Les chiffres cités ont traités aux années écoulées et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Conformément à l'article 321-116 du règlement général de l'AMF, vous pouvez recevoir sur simple demande des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation des fonds.*